

au tour de l'action civile maintenant...

Par **So**, le **14/09/2004** à **12:46**

Une autre p'tite question, sur l'action civile cette fois... Image not found or type unknown

Afin qu'une action civile soit recevable, 2 critères doivent être remplis: qu'il y ait un préjudice personnel et que ce préjudice ait un lien direct avec l'infraction.

Néanmoins, des aménagements sont apportés à ce principe de recevabilité.

Je ne comprends pas ce qui suit:

« Alors même qu'il serait démontré que le droit à réparation ne pourrait pas être invoqué devant le juge pénal, il peut être décidé que l'action civile est recevable. Le juge pénal ne sera pas compétent pour statuer sur le fond, il y aura une dissociation entre la « recevabilité » et le « bien fondé » de l'action. »

Image not found or type unknown **!shock.** Brorbror, je ne comprend rien! Que sous entend-on dans cette phrase? Quel est l'intérêt pour la partie civile d'agir si elle n'a pas droit à réparation? D'ailleurs pourquoi n'aurait-elle pas droit à réparation et pourquoi alors aurait-elle le droit d'agir? Pourquoi le juge pénal ne statue-t-il pas sur le fond? Qu'analyse-t-il?

Que de questions !!! Image not found or type unknown

Mais j'avoue être complètement perdue...

Merci d'avance pour votre aide Image not found or type unknown

Par **Superboy**, le **15/09/2004** à **09:01**

Alors c'est pas très clair. En fait je pense que cela signifie la dissociation des fautes civiles et pénales. En clair si un prévenu est relaxé ou acquitté, sa responsabilité civile subsiste.

Encore faut-il prouver que le fait générateur de responsabilité est lié à la faute pénale. Pour la recevabilité je pense que cela veut dire que si le prévenu est relaxé ou acquitté le juge pénal ne peut pas prononcer de dommages et intérêts.

A confirmer évidemment par des étudiants un peu plus avancés que moi Image not found or type unknown

Par **So**, le **15/09/2004** à **10:56**

Merci Superboy !

:wink:

J'attends donc confirmation d'un étudiant pénaliste Image not found or type unknown